

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Fête de la Pierre et braderie 2026 – Convention de mise à disposition parking Siège Social Société Leroy Merlin

**Date de convocation :
Le 24 avril 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO - Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :
Sandrine DEPLECHIN donne pouvoir à Jean SAGETTE

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 22**

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Il est rappelé à l'assemblée que les manifestations communales du mois de Juin sont regroupées le week-end des 13 et 14 Juin prochain afin de limiter dans le temps les restrictions de circulation dans le bourg et de mutualiser la mobilisation des moyens communaux.

Ainsi la braderie et la fête de la Pierre seront organisées le dimanche 14 Juin.

A l'occasion de ces manifestations et en respect des prescriptions émises par les autorités de police et préfectorales les accès au bourg de Lezennes seront limités.

Il convient en conséquence, au-delà des mesures de communication mises en œuvre afin d'anticiper et de prévenir les déplacements des lezennois, d'organiser une solution de stationnement pour les lezennois qui souhaiteraient pouvoir se déplacer à l'extérieur sur les créneaux des manifestations.

Le siège de la société Leroy Merlin, rue Chanzy, situé à l'extérieur de la commune, aux abords directs du complexe sportif et disposant d'un parking adapté répond à ces attentes et permettra la mise à disposition exceptionnelle du site les samedi 13 en fin de journée et dimanche 14 Juin, sous réserve de la prise en charge de la régulation des accès et de la sécurisation du site, à travers la signature d'une convention de mise à disposition.

Il est donc proposé, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du parking du siège de la société Leroy Merlin qui en prévoit les modalités inhérentes.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 04 MAI 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 04 MAI 2026